



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 179 - NOVEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2013274-0012 - Arrêté portant délégation de signature à : Pierre Vigier- Beaubreuil, Florence Glaz, Claire Monvoisin, Yvette Cairo, Annie Guegan, Eliane Judes, Christophe Forestier .....	1
Arrêté N °2013274-0013 - Arrêté portant délégation de signature à : Claude Lebordais, Bernard Michelle, Millet Sylvain, Papin Frédéric, Deslais Julien, Pajon Valérie, Guaitella Laurent, Gorin Julien, Cisco Pierre Alain, Sintes Sylvie, Benjamin Bruno, Rene Martin Céline, Belloc Coralie, Mourougayane Sivaramane, Seulin Patrick, Aurelle Mathieu, Ruchaud Betty, Extrat Stéphanie, Ravindrasing Latchoumy, Soria Pierre, Roussel Julien, Lemeur Valérie, Bachelet Julie, Alloy Corinne, Maagoul Samira, Sennoaj Sabrina, Karago Houlem .....	4





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013274-0012**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Octobre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Pierre Vigier- Beaubreuil, Florence Glaz,  
Claire Monvoisin, Yvette Cairo, Annie  
Guegan, Eliane Judes, Christophe Forestier



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ÎLE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**  
**POLE FISCAL DE PARIS SUD-OUEST**  
**Pôle de Recouvrement Spécialisé**  
**de Paris Sud-Ouest et DNVSF**  
**13-15 rue du Général Beuret**  
**75712 PARIS CEDEX 15**

## **Arrêté portant délégations de signature**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, chacun dans leur secteur d'attribution, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs à l'administration et de gestion du service, ainsi qu'au recouvrement, y compris les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>
Mme Florence Glaz	Inspectrice
Mme Claire Monvoisin	Inspectrice
Mme Yvette Cairo	Inspectrice
Mme Annie Guegan	Inspectrice
Mme Eliane Judes	Inspectrice
M Christophe Forestier	Inspecteur

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,



Pierre-Jean PONS  
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013274-0013**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Octobre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Claude Lebordais, Bernard Michelle, Millet  
Sylvain, Papin Frédéric, Deslais Julien, Pajon  
Valérie, Guaitella Laurent, Gorin Julien, Cisco  
Pierre Alain, Sintes Sylvie, Benjamin Bruno,  
Rene Martin Céline, Belloc Coralie,  
Mourougayane Sivaramane, Seulin Patrick,  
Aurelle Mathieu, Ruchaud Betty, Extrat  
Stéphanie, Ravindrasing Latchoumy, Soria  
Pierre, Roussel Julien, Lemeur Valérie,  
Bachelet Julie, Alloy Corinne, Maagoul  
Samira, Sennoaj Sabrina, Karago Houlem



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIP Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert  
13/15 rue du général Beuret  
75712 Paris cedex 15

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Claude LEBORDAIS, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.



## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BERNARD Michelle	MILLET Sylvain	
------------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

PAPIN Frédéric	DESLAIS Julien	PAJON Valérie
GUATELLA Laurent	GORIN Julien	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CISCO Pierre Alain		
SINTES Sylvie		LEMEUR Valérie
BENJAMIN Bruno	RUCHAUD Betty	BACHELET Julie
RENE MARTIN Céline		ALLOY Corinne
BELLOC Coralie	EXTRAT Stéphanie	MAAGOUL Samira
MOUROUGAYANE Sivaramane	RAVINDRASING Latchoumy	SENNOAJ Sabrina
SEULIN Patrick	SORIA Pierre	
AURELLE Mathieu	ROUSSEL Julien	KARAGO Houlematou

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNARD Michelle	Inspecteur	15 000 €
MILLET Sylvain	Inspecteur	15 000 €
PETITJEAN Monique	Contrôleur principal	10 000 €
CASSAGNES Sylvie	Contrôleur principal	10 000 €
GRENIER Mélanie	Contrôleur	5 000 €
RESSEGUIER Pierre	Contrôleur principal	1 200 €
KALOMBO Gabriel	Contrôleur	1 200 €
MOUELE Dominique	Contrôleur	1 200 €
CAVALIER Jean-Claude	Contrôleur	1 200 €
TECHER Ingrid	Contrôleur	1 200 €
DARMON Mickael	Agent administratif	1 200 €
CONSTANTIN Carole	Agent administratif	1200 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DEMOUGIN François	Contrôleur pal	10 000 €	10 000 €
LE GUILLOU Sophie	Contrôleur pal	10 000 €	10 000 €
RICHON George	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DYLEWSKY Arnaud	Agent administratif	2 000 €	2 000 €
BLINO Michel	Agent administratif	2 000 €	2 000 €

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
KERGONNA M Florence	Contrôleur	1 200 €
TELAKHETE Priscilla	Agent administratif	1 200 €

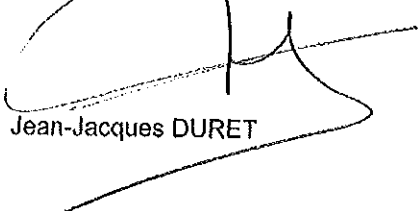
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert, SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Grenelle et SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Javel.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert



Jean-Jacques DURET